

Des amendes peuvent être assignées pour tous ceux qui enfreignent les règles, mais les gardes se font plutôt rares ! La FRAPNA Savoie a établi une fiche de constat qui est à votre disposition sur simple demande. Les amateurs de nature calme doivent se faire entendre ; c'est l'un des moyens qui leur reste, et nous vous y invitons.

Des « aventures quad » organisées sur plusieurs jours sont aussi dans la ligne de mire de la FRAPNA.

A Valloire en Maurienne, la Transvalquad organise chaque année un grand circuit de 4 jours. Aventures de pacotille, elles sont un désastre pour l'écologie.

La FRAPNA Savoie proteste contre cette activité envahissante, qui gagne de nouveaux terrains partout, et n'est que la promotion commerciale d'une activité de loisir agressive, polluante et nuisible. Elle a d'ailleurs manifesté en juillet dernier avec 9 autres associations, en s'opposant fermement à ce « cirque motorisé », de 2500 concurrents, destructeur et anachronique ! Itinéraires et dates non respectés, pollution de la Valloirette par lavage des quads ; bref participants ne respectant aucune véritable réglementation. La FRAPNA Savoie est bien déterminée à poursuivre sa mobilisation pour protéger ces milieux naturels et va déposer une plainte auprès de Monsieur Le Procureur d'Alberville contre l'organisateur de la Transvalquad.

## > Nouvelle perturbation des milieux : LE QUAD

La pratique du quad, répertoriée par certains comme activité physique et sportive, est avant tout une activité de loisir polluante et bruyante dans la mouvance consumériste du « tout moteur ».

Une réglementation peu respectée par des utilisateurs de quad interdit « la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. La charte de chaque parc naturel régional comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du parc ». Cette réglementation concerne les véhicules immatriculés et l'usage ludique de l'engin motorisé.

Les fans du quad s'en moquent bien et souvent, ils circulent sur les terrains publics ou privés sans autorisation.

La circulation à toutes heures du jour et en soirée, de quads, dans un vaste milieu naturel de forêts et pâturages sur des « circuits » de plusieurs kilomètres, cause un dérangement important à la faune, écrase la flore, produit bruit, poussière et pollution dans son milieu naturel.

Cette circulation ludique mais payante de quads largement ouverte aux jeunes est totalement contraire à la connaissance de la flore, de la faune, des écosystèmes que la FRAPNA Savoie offre dans les animations « Nature ». Classes de découverte, passants, ou randonneurs sont aussi perturbés par les nuisances de divers ordres : bruits des moteurs, odeurs, fréquentation du lieu à des heures tardives jusqu'à 22 heures, et atteinte au paysage.



Parking de départ des 2500 concurrents.



Zone improvisée de lavage des engins avec vidanges directe des eaux usées dans le torrent de la Valloirette.

\*APN : Association de Protection de la Nature